

Procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021

L'an **deux mille vingt-et-un, le 22 juillet**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Juliette DEVRED, Marie-Christine HOUVILLE.

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Jean-Pierre FABRE.

Absents excusés : Corinne GUILLAUME LAFOND, Marianne CHARMIER, Samy RASPAIL, Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Marie-Christine HOUVILLE.

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.

Après quelques corrections, le procès-verbal du 27 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Ordre du jour détaillé, désignation du secrétaire de la séance.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 mai 2021
2. Ordre du jour détaillé de la séance, **désignation du secrétaire de séance Marie-Christine Houville.**
3. Modification du Budget Primitif 2021, délibération 2021 N°8
4. Demande de subvention au Conseil Départemental (amendes de Police), délibération N°9
5. Régularisation du chemin de Vinouze, délibération N°10
6. Tarif eau potable délibération N 11
7. Le projet des travaux sur les bâtiments communaux
8. Travaux depuis le dernier conseil
9. Informations et questions diverses
 - 9.1. Le projet de ravalement des façades de l'Eglise...
 - 9.2. PB PC Marie-France Benistant
 - 9.3. PB de Stationnement au Camping
 - 9.4. Régularisation chemins : Haut de la patte, PB Dousselin, Département-commune-Molinier, accès Grimolle.
 - 9.5. Location maison céramique 5-26 octobre, délibération N°12

3 Modification du Budget Primitif 2021, délibération 2021 N°8.

OBJET : Modification du Budget primitif 2021 :

Monsieur le Maire explique que les travaux de ravalement de façade de l'église communale avaient été prévus en investissement au Budget Primitif.

Ces travaux sont subventionnés à 100 % par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental, ce qui nécessite une dérogation préfectorale s'il s'agit de travaux d'investissement.

Après avoir questionné les services préfectoraux, ceux-ci ont répondu que considérant la nature des travaux, il s'agissait de dépenses de fonctionnement, il convient donc de modifier le Budget comme suit pour pouvoir les payer :

Sur une proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE les mouvements de crédits suivants :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	60 500,00 €	0,00 €	84 000,00 €	144 500,00 €
011 Charges à caractère général	60 500,00 €	0,00 €	84 000,00 €	144 500,00 €
615221/011	2 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €	86 000,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	45 407,00 €	0,00 €	84 000,00 €	129 407,00 €
74 Dotations et participations	45 407,00 €	0,00 €	84 000,00 €	129 407,00 €
744/74	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
74718/74	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
7473/74	12 341,00 €	0,00 €	42 000,00 €	54 341,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	349 519,00 €	0,00 €	0,00 €	349 519,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	349 819,00 €	0,00 €	0,00 €	349 819,00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	317 272,00 €	0,00 €	84 000,00 €	401 272,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	317 272,00 €	0,00 €	84 000,00 €	401 272,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

4 Demande de subvention au Conseil Départemental (amendes de Police), délibération N°9.

OBJET : Achat de panneaux de signalisation, demande de subvention :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'achat de panneaux de signalisation.

Il présente les devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD à 69740 GENAS pour un montant de 1502.15 € HT.

Il propose de solliciter une aide financière du Département de la Drôme au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis présentés pour un montant total HT de 1502.15 €,

DEMANDE au Maire de faire le nécessaire auprès du Département de la Drôme pour obtenir une aide financière au titre des amendes de police,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

5 Régularisation du chemin de Vinouze, délibération N°10.

OBJET : régularisation du chemin de Vinouze :

Monsieur le Maire rappelle le projet de remise en ordre de la voirie communale. Il a débuté le 18 août 1998. L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 14 au 28 octobre 2003. Le 1^{er} décembre 2003, suite aux conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal décide d'adopter le tableau de recensement des chemins ruraux de la commune et le tableau de recensement des voies communales. Le dernier aménagement du tableau de recensement date du 12 novembre 2020.

Le chemin de Vinouze a fait l'objet d'une première régularisation le 25 mars 2014 par un acte notarié réalisé

par la SCP Hervé GOUGNE-Régis GARDEN. Ainsi, les parcelles ZB 34, ZB 38, ZB 41, ZB 44, ZB 39 composant ce chemin appartient à la commune depuis cette date.

Ce chemin avait fait l'objet d'un nouveau tracé, il reste donc à régulariser quatre parcelles qui sont situées sur l'ancien chemin pour les affecter aux propriétaires correspondants :

- ZB 37 appartenant à Marie Louise LIOTARD épouse MOLINIER copropriétaire actuel à affecter à Michel DUFOUR vendeur autrement en définitive à Pascal MASSE acquéreur.
- ZB 42 appartenant à Bernard PITET le propriétaire actuel à affecter à Michel DUFOUR vendeur autrement dit à Pascal MASSE acquéreur.
- ZB 45 appartenant à Michel DUFOUR propriétaire à affecter à Marie Louise LIOTARD épouse MOLINIER copropriétaire
- ZB 40 appartenant à Bernard PITET propriétaire actuel à affecter à Marie Louise LIOTARD épouse MOLINIER copropriétaire.

Monsieur le maire propose d'inclure ces modifications dans l'acte de vente de la propriété de Michel DUFOUR à Pascal MASSE. Cet acte sera rédigé par Monsieur le maire propose d'inclure ces modifications dans l'acte de vente de la propriété de Michel DUFOUR à Pascal MASSE. Cet acte sera rédigé par l'étude de Maître Matthieu PIQUEMAL notaire à PUY SAINT MARTIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'achever la régularisation du chemin de Vinouze.

DEMANDE au Maire de faire appel à par Maitre Matthieu PIQUEMAL Rue du 11 novembre 1918 Quartier Le Petit Prè 24450 PUY SAINT MARTIN pour inclure ces modifications à l'occasion de la vente de Monsieur Michel Dufour à Monsieur Pascal MASSE.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

6 Tarif eau potable, délibération N° 11

OBJET : Tarifs TTC fourniture de l'eau potable

Sur propositions du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe :

1. Le tarif de la vente de l'eau potable et les redevances d'assainissement à compter du 01 septembre 2021

Pour la vente de l'eau communale	Pour l'assainissement
Abonnement annuel 92,00 € m3 eau potable 1,15 €	Abonnement annuel: 160 € m3 eau assainie : 2,00 € / m3

A ces tarifs s'ajouteront les taxes en vigueur

2. Location des compteurs :

- Compteur normal diamètre 20-27 mm, $\frac{3}{4}$ pouces 10€ par an
- Compteur de diamètre supérieur 20€ par an

3. Relevé manuel d'un compteur

- Dépourvu de télérelève du fait de l'abonné,
- Ou inaccessible du fait de la végétation du au mauvais entretien de l'abonné.

- Dans ces deux cas, le relevé pourra être facturé 50€

4. Périodicité de facturation

- La facturation sera effectuée deux fois par an, elle comprendra l'abonnement, la consommation et la location du compteur pour le semestre écoulé (du 1^{er} septembre au 28 février et du 1^{er} mars au 31 août).

7 Le point sur le projet des travaux sur les bâtiments communaux (Salle du Conseil et Secrétariat)

Depuis le dernier conseil deux rencontres ont eu lieu avec l'architecte. On a précisé l'organisation du secrétariat. Un premier espace comprendra un accueil pour les visiteurs. Il sera séparé du bureau du secrétaire par un meuble comptoir. Un second espace comprendra le bureau du maire, un petit espace convivial et une porte donnant accès au toilette interne au bâtiment. Les deux espaces seront séparés par une cloison mobile coulissante en 3 parties. L'espace actuel consacré au toilette sera réaménagé pour l'extérieur uniquement.

L'étude géotechnique devant analyser les fondations de la salle du conseil sera réalisée le 28 juillet par l'entreprise ALLIOS. On attend la réponse d'ENEDIS pour le déplacement des coffrets de distribution électriques qui seront déplacés sur le mur d'enceinte séparant la mairie initiale et la salle des fêtes de la voie publique. Cette dernière opération exigera le déplacement d'une partie du réseau des eaux pluviales et des eaux usées.

L'avant-projet sommaire devra être prêt pour le 15 septembre pour faire la demande de subvention au conseil Départemental renouvelé lors des dernières élections. Entre temps aura lieu la période de congé au mois d'août.

Pendant les travaux, le secrétariat devra rester fonctionnel. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de réfléchir aussi à une solution de repli pour les bureaux de la Mairie.

8 Travaux depuis le dernier conseil

Installation des compteurs d'antennes sur le réseau d'eau : A ce jour 13 compteurs ont été posés dont 5 depuis le dernier conseil, par les Etablissements SARL PIERRE CHATTE Z.A. Les Petits Champs 26120 MONTELIER : 1 pour le Réseau Vesc direct, 1 pour l'Antenne Bine vers le Rossignol, 1 pour l'Antenne vers Bourdeaux, 1 pour l'Antenne vers Sourier, 1 pour l'Antenne vers Ribiére, 1 pour l'Antenne vers Dousselin, 1 pour l'Antenne vers Le Moulin, 1 pour fractionnement de l'Antenne vers le Moulin avant le Camping avec une vanne d'arrêt, 2 à Ventebrin avec deux vannes d'arrêt (1 pour le fractionnement du réseau Bine et un second pour le fractionnement du réseau du cardinal, 3 à Thomas avec leurs vannes d'arrêts respectives : 1 à la sortie du réservoir, 1 à l'entrée de l'antenne de la mairie et un à l'entrée des antennes Sourier et Ribières.

9 Informations et questions diverses

- 9.6. Le projet de ravalement des façades de l'Eglise est prévu. Les subventions couvrant la totalité des travaux ont été obtenues. Les travaux débuteront en octobre pour une durée de 3 à 4 mois. A cette occasion nous aurons la visite des Bâtiments Historique de Valence et Lyon. M. le maire en profitera pour évoquer un projet d'agrandissement du cimetière.

- 9.7. Permis de Construire Marie-France Benistant. Une première proposition trop éloignée des bâtiments actuels a été refusée par le service instructeur de Nyons. À la suite du refus de l'emplacement originel, le nouveau projet accepté par l'Urbanisme a été contesté par ses voisins, qui ont mis en vente la maison (moins-value). Depuis, le maire a réuni les plaignants et la pétitionnaire qui sont tombés d'accord sur un déplacement du bâtiment de 12 m de long, de 6 m vers l'est et de 1 m vers le sud, portant à 3 m la distance du bâtiment de la limite des voisins. Ces modifications ont été soumises à l'approbation du service instructeur. Ce dernier vient de répondre positivement.
- 9.8. Stationnement au Camping. Pour des raisons de sécurité, nous avons refusé une demande de stationnement sur la voie publique demandé par « Accrobranche ». Nous regrettons que des places aient été supprimées sur le parking existant qu'utilise ce dernier. A la demande du maire les contesteurs incendiés ont été enlevés, ci qui augmente les possibilités de se garer sur le parking.
- 9.9. Régularisation des chemins, le point
- Haut de la Patte. Les 3 actes administratifs sont signés, ils doivent être envoyés à l'enregistrement.
 - Problème au hameau Dousselin. Une parcelle du chemin nous appartenant doit être cédée à Axel De Coupigny depuis 2018. La procédure attend le bon vouloir de Maitre Mallet à Dieulefit.
 - Département-commune-Molinier. La aussi, attendait le bon vouloir de Maitre Estour à Crest. La responsable du département étant partie à la retraite, tout est à reprendre avec le remplaçant du département.
 - Chemin d'accès Grimolle. Tout est en règle, l'erreur est sur le cadastre. Le service des impôts a été averti, nous ne pouvons rien faire de plus.
- 9.10. Demande de la maison de la céramique pour la location de notre salle des fêtes du 5-26 octobre 2021, pendant la semaine. Accord du conseil, dans la mesure où cela n'empêche pas la location les weekends.

Objet : Location de l'ancienne salle de classe de la mairie à la maison de la céramique à 26220 Dieulefit pour y faire des cours de formation :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande de location émanant de la maison de la céramique, Parc de la Baume, rue des Reymonds 26220 Dieulefit et concernant l'ancienne salle de classe de la mairie de Comps pour y effectuer des cours de formation entre le 5 octobre et le 26 octobre 2020. Il est prévu un effectif de 11 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité :

- de louer la salle désignée ci-dessus du 5 au 26 octobre 2021 du lundi au Vendredi pour une somme de 450,00 Euros TTC.
- Les locataires pourront se servir du matériel présent dans la salle : Four, Frigos et plaque chauffante (électricité fournie par la mairie).
- Les locataires auront accès à la salle des fêtes attenante et aux toilettes.
- Le chauffage sera facturé prix coutant (compteur de calorie).
- Dans le cas où la salle des fêtes serait louée pour le Week-end, il est demandé au locataire de libérer la salle le Vendredi soir entre 16 heures et 17 heures.

- Toute dégradation quelle qu'en soit la nature sera à la charge du locataire qui fournira à la mairie une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile couvrant les éventuels dommages causés.
- Le locataire se chargera de faire le ménage à l'intérieur et à l'extérieur.
- Le locataire disposera d'une clef pour accéder à la salle.

AUTORISE le Maire ou son adjointe par délégation à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération,

Levée de la séance 21 heures.

M FABRE Jean-Pierre,

M. TERROT Yannick,

Mme CORDEIL Myriam,

Mme DEVRED Juliette,
Corinne,

M. ALEXANDRE Marc,

~~Mme GUILLAUME LAFOND~~

M. GRAS Roger,
Christine,

~~Mme CHARMIER~~ Marianne,

Mme HOUVILLE Marie-

~~M. RASPAIL~~ Samy,

~~M. MAZOYER~~ Florian,